



Points d'orientation et de guidance pour le contrôle de la durabilité ou *Nohaltegkeetscheck*

Le contrôle de la durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade précoce de l'élaboration de projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs. Les 10 champs d'action prioritaires retenus par le Gouvernement dans le cadre du Plan National pour un Développement Durable servent de ligne directrice pour le check durabilité.

L'exercice de réponse au *Nohaltegkeetscheck* consiste à répondre en argumentant aux questions suivantes:

1. Est-ce que l'avant-projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du PNDD ?
 - En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
 - En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et / ou négatifs éventuels de cet impact?
2. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
3. Quelles mesures envisagez-vous afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Les points d'orientation ou de guidance sont formulés ne sont pas à répondre. Elles servent à guider la personne qui doit répondre aux questions ci-dessus en vue de permettre une meilleure compréhension des thématiques politiques abordées dans le champ d'action prioritaire.

Champ d'action prioritaire 1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- soutiendra la création d'emplois ou l'intégration durable sur le marché du travail notamment des femmes, des jeunes et des populations fragiles;
- aura un impact sur les inégalités salariales ;
- aura un impact sur l'égalité des femmes et des hommes, à savoir la réduction de l'écart de rémunération et la promotion d'une représentation équilibrée à tous les niveaux de la société;
- aura un impact sur le pouvoir d'achat des personnes;
- promouvra l'intégration et la lutte contre les discriminations à l'encontre de certains groupes de populations (notamment LGBTI; personnes handicapées, étrangers , personnes âgées etc.);
- aura un impact sur l'inclusion dans le milieu scolaire en agissant notamment contre le décrochage scolaire et pour les besoins spécifiques des enfants fragilisés;
- aura un impact sur le taux de participation des enfants et des jeunes à l'éducation non-formelle;
- aura un impact sur la qualité de l'environnement pédagogique des enfants;



- aura un impact sur le recrutement et l'attractivité des professions enseignantes et socio-éducatives;
- aura un impact sur le marché du logement, à savoir les coûts de construction et la constructibilité des lieux, ainsi que les prix immobiliers;
- assurera au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action prioritaire 2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- contribuera à la lutte contre l'obésité, le cancer, le VIH, les hépatites, les drogues d'acquisition illicite, les accidents de la route et autres causes de mort précoces;
- aura un impact sur la prévention au niveau des comportements à risques, du dépistage précoce systématique d'un certain nombre de maladies, de l'impact des conditions environnementales sur la santé;
- aura un impact sur l'accès aux soins de qualité pour tous, l'amélioration de la prise en charge de certains soins (pathologies lourdes, soins dentaires) essentiels, notamment pour les populations fragiles;
- assurera au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respectera les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action prioritaire 3. Promouvoir une consommation et une production durables

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- aura un impact sur une orientation vers une production agricole biologique et consciencieuse de la protection de l'environnement;
- réduira le gaspillage alimentaire;
- encouragera la réduction des déchets d'emballages et le recyclage des déchets d'emballages ;
- réduira l'utilisation des pesticides chimiques ;
- sensibilisera et informera les consommateurs sur les aspects des produits relatifs à la qualité, la sécurité et la santé, ainsi que sur les conséquences sur l'environnement.

Champ d'action prioritaire 4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- aura un impact sur la création de valeur ajoutée au Luxembourg dans des secteurs autres que le secteur financier;
- soutiendra l'innovation, la digitalisation et l'emploi dans des secteurs permettant la diversification économique ;
- promouvra ou favorisera l'emploi inclusif;
- permettra de créer des emplois à plusieurs niveaux de qualifications;
- aura un impact sur la protection de l'environnement et l'équité sociale;
- aura un impact sur la consommation de ressources et sur les émissions de gaz à effet de serre;



- aura un impact sur les conditions de vie des citoyens en termes de mobilité, de nuisances hypothéquant l'environnement naturel ou encore d'accès au logement;
- soutiendra l'introduction de critères d'économie circulaire;
- aura un impact sur le cadre de la politique de l'aménagement du territoire, comme par exemple la centralisation des emplois créant davantage des mouvements pendulaires entre la capitale et sa périphérie ;
- soutiendra l'atteinte de l'objectif national en matière de recherche & développement dans le cadre du semestre européen (% du PIB);
- aura un impact sur le développement d'une économie inclusive dans les pays en voie de développement.

Champ d'action prioritaire 5. *Planifier et coordonner l'utilisation du territoire*

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- aura un impact sur la cohésion territoriale et sociale, à savoir une répercussion différenciée au niveau du territoire national, voire transfrontalier, de sorte que certaines régions de ce dernier ou que certaines parties de la population sont davantage impactées que d'autres par les dispositions y prévues (impact inégal);
- contribuera au développement territorial aux endroits les plus appropriés du territoire national, tel que prévu dans la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire;
- aura un impact sur la consommation du sol;
- entraînera une artificialisation du sol;
- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action prioritaire 6. *Assurer une mobilité durable*

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- aura un impact sur les déplacements motorisés individuels de la population résidente et salariale;
- soutiendra la mobilité douce;
- permettra l'accès aux transports publics;
- soutiendra le recours à une mobilité supportée par des technologies innovatives (e.a. par véhicules électriques);
- risquera d'exclure certains de groupes de personnes (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes à faible revenu, migrants, demandeurs/bénéficiaires de la protection internationale, etc.);
- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.



Champ d'action 7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- aura un impact sur la diversité biologique;
- aura un impact sur les services écosystémiques, notamment la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau;
- permettra le maintien de l'étendue nationale des forêts et leur gestion durable;
- aura un impact affectant l'étendue des biotopes protégés;
- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action 8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- risquera de créer une hausse des gaz à effet de serre;
- permettra une réduction des gaz à effet de serre;
- permettra une réduction de la consommation énergétique;
- aura un impact sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables;
- aura un impact sur l'adaptation au changement climatique, dans des domaines tels que l'agriculture, la biodiversité, la gestion de l'eau ... ;
- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action 9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi dans son approche sous rubrique :

- aura un impact sur des pays en voie de développement et pays vulnérables;
- sera cohérent avec les politiques de développement durable au niveau global;
- prendra en compte la cohérence des politiques en faveur du développement;
- aura un impact sur la pauvreté au niveau mondial;
- aura un impact sur l'accès à des services sociaux de base (santé, éducation) dans les pays en voie de développement;
- aura un impact sur l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes dans les pays en voie de développement;
- respectera les droits de l'homme, notamment via la transparence des flux de capitaux.
- impactera la responsabilité sociale et sociétale des entreprises luxembourgeoises;
- aura un impact sur l'inclusion sociale et l'éducation pour tous dans les pays en voie de développement;
- aura un impact sur la gouvernance dans les pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne la transparence de la gestion des finances publiques, la corruption et la mobilisation de ressources nationales;



- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.

Champ d'action prioritaire 10. *Garantir des finances durables*

Vérifier, entre autres, si l'avant-projet de loi sous rubrique :

- contribuera à la mise en œuvre de l'Agenda 2030;
- contribuera financièrement à l'action climatique et au développement durable ;
- permettra au Luxembourg d'être en conformité avec les droits de l'homme et respecte les règles prévues dans les textes internationaux.